



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

09 AVRIL 2018

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 03 avril 2018

Date d'affichage : 19 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, et le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes MM J.C. DEMENUS – M. JACOBBERGER – C. LOUVIOT - F. LUPFER – J. PAOLI - B. PY - T. SEGUIN adjoints. C. AUGEY – S. COLLILIEUX – A.M. CHOQUET - M. HEQUET - C. HOTTINGER - A. IPPONICH – C. LAMBOLEY – F. LIECHTELE - P. PARISOT – T. SCHLUMBERGER – A. SEGUIN - M. SEGURA – C. WURTHELE

Pouvoirs : A. GAVORY a donné pouvoir à T. SEGUIN – E. WROBEL a donné pouvoir à A. IPPONICH

Absents: MM. S. DUJIN – L. PHILIPPE - M. PELTIER – C. TOITOT

M. Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.



Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire donne lecture des remerciements : suite à décès de M. Michel JARDON et du papa de M. Antoine PINHEIRO. Suite à la réalisation de la journée parcours du cœur par la commission des Sports, remerciement de la Fédération Française de la Jeunesse et des Sports.



AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Suite au vote du compte administratif de la commune, il convient de faire l'affectation du résultat 2017. Seul le résultat de fonctionnement fait l'objet d'une affectation. L'absence de déficit d'investissement permet de maintenir l'excédent de fonctionnement dans la section de fonctionnement.

	RESULTAT EXERCICE 2017	RESTES A REALISER EN 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	1 227 690.73 €	D 2 326 503.10 € R 1 226 554.00 €	- 1 099 949.10 €	127 741.63 €
FONCTIONNEMENT	524 618.91 €			524 618.91 €

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement de l'année 2017, d'un montant de 524 618.91 € à l'excédent reporté de fonctionnement



VOTE DES TAXES LOCALES

Madame le Maire présente en séance le résultat de la simulation des produits attendus à taux constants en tenant compte de l'évolution des bases fournies par les Services de Impôts.

	2017	prévision 2018 à taux constants
base TH (€)	3 986 883	4 053 000
<i>taux TH</i>	8.86%	
produit TH (€)	353 238	359 096
base TFB (€)	3 113 008	3 175 000
<i>taux TFB</i>	7.04%	
produit TFB (€)	219 156	223 520
Base TFNB (€)	37 515	38 200
<i>Taux TFNB</i>	67.19%	
produit TFNB (€)	25 206	25 667
produit total	597 600	608 282

Madame le Maire évoque aussi les incertitudes sur la manière dont seront compensées les exonérations de taxe d'habitation puis les prévisions de recettes pour le budget 2018, qui seront présentées au point suivant lors de cette réunion du Conseil Municipal. Elle précise qu'il ne semble pas nécessaire de prévoir une augmentation des taux d'impositions pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Madame le Maire, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition au même niveau que 2017 soit :

- 8.86 % pour la taxe d'habitation,
- 7.04% pour la taxe sur le foncier bâti,
- 67.19% pour la taxe sur le foncier non bâti.



BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Suite à la réunion de commission des finances, élargie à l'ensemble du Conseil Municipal, qui a eu lieu en février 2018 et la réunion du Conseil Municipal du 12 mars dernier où a eu lieu le débat d'orientation budgétaire et suite à la communication, en amont de la présente réunion, de la plupart des documents qui sont proposés en séance, Madame le Maire propose d'étudier le budget primitif communal de l'année 2018.

La synthèse de ce budget est la suivante :

DEPENSES		FONCTIONNEMENT	RECETTES		
002	déficit reporté		002	excédent reporté	524 618.91 €
011	Charges à caractère général	788 800.00 €	70	Produits des services	176 901.00 €
012	Charges de personnel	855 790.00 €	73	Impôts et taxes	755 000.00 €
014	Atténuation de produits	52 000.00 €	013	Atténuation de charges	50 000.00 €
65	Autres charges gestion courante	198 500.00 €	74	Dotations et participations	1 337 889.00 €
66	Charges financières	102 000.00 €	75	Autres produits de gestion courante	42 000.00 €
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	1.00 €
			77	Produits exceptionnels	200.00 €
	marge trésorerie (pour remb 2019)	250 000.91 €	78	Reprise sur amort et provisions	
022	Dépenses imprévues	10 000.00 €			
023	virement à la sect invest	486 519.00 €			
042	6811- dotations aux amortissements	160 000.00 €	042	777 – quote part subventions transférées	17 000.00 €
043	Op. ordre intérieur section		043	Op. ordre intérieur section	
	TOTAL DEPENSE DE FONCT :	2 903 609.91 €		TOTAL RECETTES FONCT :	2 903 609.91 €

DEPENSES			INVESTISSEMENT			RECETTES		
001	déficit reporté					001	excédent reporté	1 227 690.73 €
16	Remboursements d'emprunt	239 220.00 €				1068	Excédents de fonctionnement	- €
20	Immobilisations incorporelles	8 000.00 €				10	Dotations Fonds divers	102 000.00 €
204	Subventions équipement versées					13	Subventions d'investissement	249 540.00 €
21	Immobilisations corporelles	887 954.00 €				16	Emprunts	160 000.00 €
23	Immobilisations en cours	143 626.63 €						
26	participations	10 000.00 €						
	Restes à réaliser	2 326 503.10 €					Restes à Réaliser	1 226 554.00 €
						775	Produits des cessions	20 000.00 €
020	Dépenses imprévues					021	virement de la section de fonct	486 519.00 €
040	139x – reprises subventions	17 000.00 €				040	28xxx – amortissements immobilisations	160 000.00 €
041	Opérations patrimoniales					041		
	TOTAL DEPENSES INVEST :	3 632 303.73 €					TOTAL RECETTES INVEST :	3 632 303.73 €

Le détail des investissements prévus est le suivant :

ch	art	Dépenses		ch	art	Recettes	
21	21318	Accessibilité 2018	87 204 €	O24	O24	cession terrain kiné	20 000 €
21	2188	équipement école cachot	1 500 €	13	1313	access CD70	29 000 €
21	2158	remplacement jardinières + fin lavoir	4 500 €	13	1331	access DETR	21 800 €
21	2158	matériel chantier International	5 000 €	13	1336	voirie CD70	13 000 €
21	2188	agencement ateliers municipaux	6 000 €	13	1332	amendes de police/ CD70	4 000 €
21	2158	petit matériel atelier	4 000 €				
21	2184	Équipement/mobilier mairie	10 000 €	13	1312	Cachot effilogis/REGION	74 430 €
21	2151/52	Voirie 2018 y compris panneaux	110 000 €	13	1313	Cachot CD70	40 000 €
21	21312	reno Aimé Cachot	318 000 €	13	1331	Cachot DETR	36 560 €
21	2112	acquisition terrain voirie	5 000 €				
21	21534	suite changement d'éclairage	220 000 €	16	1641	emprunt	160 000 €
21	2117	travaux foret	25 000 €				
21	2183	suite équipement numérique écoles	10 000 €		1328	mecenat négritude	3750
21	2188	museographie négritude	3 750 €				
21	2151	sécurisation piéton au Ban	78 000 €				
26	261	SPL	10 000 €	10	10222	FCTVA	67 000 €
20	2031	études liaisons douces + bâtiments centre bourg	8 000 €	10	10226	taxe aménagement	35 000 €
23	2313	travaux logements/ neg/ toiture / liaisons douces /selon étude	143 627 €	13	1312	20% subv. Amenag/hab Region	27 000 €
		sous total	1 049 581 €			sous total	531 540 €
						autofinancement	518 041 €

Madame le Maire fait lecture en séance de la note de synthèse présentant le budget 2018 :

« La commune de Champagny a entamé en 2017 plusieurs chantiers conséquents de travaux ». Plusieurs de ces chantiers sont encore en cours en ce début d'année 2018 notamment la rénovation complète de la Mairie et du Centre Médico-Social en partenariat avec le Conseil Départemental, les ateliers municipaux. Le réaménagement du parking et de la cours du périscolaire sont presque achevés en ce début avril 2018. Il reste également plusieurs chantiers de mise en accessibilité à clôturer dont les finitions dépendaient d'autres chantiers. Ceci explique l'importance des « Restes à Réaliser » en fin d'année 2017 qui se retrouvent dans le budget 2018.

Concernant la section de fonctionnement, les recettes sont confortées sur 2 niveaux : une progression de la Dotation de Solidarité Rurale (+44 000€) et des recettes fiscales en légère hausse (+10 000€) sans augmentation des taux en raison de la dynamique des bases. L'excédent de fonctionnement de l'année 2017 (524 618 €) contribue également à conforter ces recettes.

Les dépenses de fonctionnement sont également en hausse en raison d'une répartition différente entre la partie fonctionnement et investissement sur 2 postes en particulier, la voirie et les travaux en forêt (augmentation de la part fonctionnement / investissement surtout pour la partie forêt).

Le chapitre relatif aux charges de personnel est stable dans la prévision, en sachant que la réflexion sur l'évolution des équipes commence juste et n'aura un impact qu'en 2019.

Les recettes prévues pour le fonctionnement, y compris l'excédent de l'année précédente devrait permettre de transférer à la section d'investissement un montant de 486 519 € et de conserver en réserve de fonctionnement 250 000€. **La section de fonctionnement est ainsi présentée en « sur-équilibre »** de manière notamment à pouvoir assurer en février 2019 le remboursement d'un emprunt relais qui a été contracté pour le FCTVA des gros investissements en cours, FCTVA dont le versement aura lieu sur 2020 au lieu de 2019 vu le décalage de la majorité des paiements vers 2018.

Concernant les investissements, la rénovation des bâtiments publics se poursuit avec le projet de l'école Aimé Cachot et une nouvelle tranche de mise en accessibilité (Négritude, Salle des fêtes et Perception).

En plus des travaux habituels de renouvellement des routes, le projet de sécurisation des piétons au Ban complète les aménagements liés à la voirie.

Des crédits sont prévus pour finaliser des petits équipements et notamment pour équiper et réaménager les ateliers municipaux et la mairie à l'issue des travaux.

Il est proposé à travers ce budget, d'investir de manière importante dans la **modernisation de l'éclairage public**, en programmant 220 000 € compte tenu des besoins de modernisation et d'économie d'électricité. Pour cela la sollicitation d'un emprunt s'avère pertinente en considérant que l'économie réalisée sur la consommation électrique permettra de rembourser les échéances.

Des études sont prévues pour la finalisation des aménagements du centre bourg avec 2 axes de travail : les espaces publics (espace de jeux, de rencontre, parking...) et les liaisons douces (piétons/vélo) y compris dans la liaison centre-bourg/collège d'une part et les bâtiments (logements et espace tertiaire + médiathèque/négritude).

Les subventions d'équipement sont pour la plupart en cours d'instruction mais leur inscription au budget relève d'une évaluation modérément optimiste. Si elles se concrétisent, si l'emprunt est réalisé, en fonction du résultat de ces études, des crédits restent disponibles pour engager des travaux sur l'un de ces projets.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la proposition de budget comprenant :

- en recettes prévisionnelles 6 535 913,64 € (dont 2903 609,91 € en fonctionnement et 3 632 303,73 € en investissement)
- en dépenses prévisionnelles 6 285 912,73 € dont 3632 303.73 € en investissement et 2 653 606,00 € en fonctionnement
- incluant un sur-équilibre en section de fonctionnement



BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT PRE CROISSANT

Aucune opération ni écriture n'a été réalisée en 2017 sur le lotissement des Prés Croissants. Le budget primitif proposé pour 2018 est donc identique à celui de 2017. L'aboutissement du PLU en 2018 permettant d'espérer la vente des 3 parcelles restantes dans les mois à venir.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la proposition de budget comprenant un équilibre en fonctionnement pour un montant de 282 507,86 € et en section d'investissement pour un montant de 280 000 €, soit un montant total de 562 507, 86 €.



ADHESION SERVICE PREVENTION ABSENTEISME DU CDG 70

Madame le Maire présente le nouveau service du centre de gestion de Haute-Saône destiné à assister les collectivités territoriales dans la gestion de l'absentéisme (actions de prévention, adaptation des postes de travail en cas de restrictions médicales...). Ce service permet aussi de répondre à certaines obligations réglementaires fixées par les articles 4 et 5 du décret n° 85-603 modifié, qui stipulent respectivement que l'autorité territoriale doit désigner « des assistants ou conseillers de prévention » et « l'agent » chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité (ACFI). Le coût de ce service représentera 0.09% de la masse salariale soit environ 500 € pour la commune de Champagny

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'adhérer à ce nouveau service proposé par le centre gestion, prévoit cette dépense dans le budget 2018 et autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de Haute-Saône.



PROGRAMME VOIRIE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Suite au travail réalisé en commission et à l'évaluation réalisée par le Bureau d'études EVI, Madame le Maire présente le projet de travaux pour la voirie en 2018.

La réfection est prévue pour les voies suivantes : Rue du Chevanel, Impasse du Puits N°1, Rue Marcel Paul, Rue des Mésanges, rue Jean Stoer, Ruelle des Viaux, Rue de Verdun, Chemin des grands Genêtres, ruelle du puits d'Eboulet, rue des bruyères. En ajoutant 2 journées de reprise ponctuelles au « blowpatcher », le programme total s'élève à 144 180 € HT (173 016 € TTC).

Les travaux prévus initialement du chemin des Ruelles, sont reportés, ainsi que la rue du Général Brosset qui sera intégralement revue en 2019, en incluant les liaisons douces (piétons et vélos) dans la liaison centre bourg/Collège.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- valide le programme de travaux de voirie 2018,
- autorise Madame le Maire à engager toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ce programme,
- autorise Madame le Maire à solliciter les subventions du Conseil Départemental au titre de la fiche B3.



PROJET VENTE DE TERRAINS

Madame le Maire confirme la demande d'un professionnel du domaine médical (kiné) d'acquérir une parcelle communale d'environ 550 m², située rue des Frères Renaud (parcelle section AD 652 d'une superficie d'environ 600 m²). Elle précise que ce terrain est destiné uniquement à construire un bâtiment d'usage professionnel, la personne exerçant l'activité étant déjà domiciliée à Champagny. Madame le Maire propose de céder ce terrain à un prix de 39,6 € par m².

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise madame le Maire :

- à vendre la parcelle AD 652, située rue des Frères Renaud pour un montant de 39,60 € par m² pour un projet d'activité professionnelle du secteur médical,
- à réaliser toutes les formalités nécessaires à cette cession.



PROGRAMME FORET

Madame le Maire sollicite d'abord l'autorisation du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le programme de travaux en forêt. La réunion de la commission forêt ayant été programmée tardivement, ses conclusions n'étaient pas disponibles à la date d'envoi des convocations pour la présente réunion. N'ayant recueilli aucune objection, elle cède la parole à M. Michel Jacobberger 1^{er} adjoint qui présente le programme de travaux en forêt pour l'année 2018, programme étudié en commission le 3 avril 2018.

Au préalable M. Michel Jacobberger évoque les conséquences de la tempête de janvier 2018. Beaucoup de bois seront à vendre cette année, avec le choix de façonner le bois en amont des ventes, pour faciliter ces dernières, même si le bénéfice en est réduit.

Les travaux sylvicoles (dépressage, ouverture des filets, cloisonnement, dégagement des régénérations, nettoyage des jeunes peuplements et travaux préalables à la plantation) sont prévus à hauteur de 18 122 € HT, les travaux de maintenance à hauteur de 6 363 € HT et la création d'une place de retournement est prévue à hauteur de 2 880 €. Le total de ce programme prévisionnel s'élève à 27 3658€ HT.

M. Michel Jacobberger présente également le projet de contrat d'assistance technique à donner d'ordre, présentée par l'ONF, concernant la place de retournement prévu au programme. Cette prestation s'élèverait à 480 € HT.

Sur proposition de M. Michel Jacobberger, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le programme des travaux étudié en commission et autorise Madame le Maire à mettre en œuvre toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ce programme.



INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire sollicite des volontaires pour l'installation des vitabris en cas d'intempérie pour les manifestations patriotiques. En effet il n'est pas toujours possible ni souhaitable de mobiliser les agents de la commune en soirée ou pendant les weekends. Le matériel sera déposé par les agents à la salle des fêtes en amont de la manifestation. Les volontaires n'auraient qu'à gérer l'installation et le rangement au moment de la manifestation.

Madame le Maire fait part de plusieurs informations concernant la vie locale de Champagny :

- l'INSEE estime le nombre d'habitants de Champagny à 3 895 au premier janvier 2018 (3 882 en 2017),
- le bilan du mois de mars de la maison de la négritude est satisfaisant en particulier avec la cérémonie du 17 mars, le concert de la liberté et un accueil de public nombreux (526 visiteurs, en particulier 9 classes, dont des lycéens italiens,
- le dispositif de la participation citoyenne avec la Gendarmerie se met en place. Une première réunion avec les volontaires a eu lieu le 7 avril. La commune va installer les panneaux signalant cette initiative. Il reste à informer les citoyens de Champagny sur l'autre dispositif de la gendarmerie « l'opération tranquillité vacances »,
- Le Préfet était présent le 9 avril au collège de Champagny pour « Les Cadets de la République ».

Madame le Maire fait également plusieurs annonces :

- le mercredi 11 avril, France Bleu Belfort sera présente à Champagny pour des enregistrements en vue de l'émission Bienvenue Chez Vous qui sera diffusée à partir du 16 avril à 8 heures 15 et rediffusée à 12 h 30 et 16 h 30,

- la reprise des réunions de quartier : Le 28 avril pour le Mont de Serre et le 05 mai pour le centre,
- le forum orientation-emploi organisé avec le Collège et les entreprises du territoire le 26 avril.

Madame Py rappelle la réunion sur les échanges de savoirs le 13 avril.

Mme Lupfer annonce la bourse aux Livres organisée à la Filature le 28 avril et le Festival « D-livres & vous » à la Filature également le 26 mai.

Monsieur Seguin présente la marche gourmande qui sera organisée le 1^{er} juillet, par un collectif d'associations de Champagny.

Un mini débat à lieu sur la nécessité de remplacer les sacs jaunes par des bacs de collecte pour les déchets recyclables. Ces questions seront relayées à la Communauté de Communes et au SICTOM.

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 20 heures 45**

**Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE**